

Attestation d'assurance Responsabilité civile

Allianz I.A.R.D, dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que la société :

SAS REAL EXPERTISES
52 RUE DE CLERMONT
42130 BOEN SUR LIGNO

Code Siret : 83846557300023

Est titulaire d'un contrat « Allianz Responsabilité des entreprises » souscrit sous le numéro Contrat N° 62467216 et qui a pris effet le 1^{er} janvier 2023.

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités de diagnostiqueur immobilier, conformément aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006-1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271-1 à 271-5 et L 271-4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents.

- ✓ Diagnostics réglementaires au sens de l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation :
- ✓ Constat de Risque d'exposition au plomb (CREP)
- ✓ Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- ✓ Etat de l'installation intérieure de gaz
- ✓ Etat de l'installation intérieure d'électricité
- ✓ Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- ✓ Etat des risques naturels miniers et technologiques /Etat des Risques et Pollution
- ✓ Autres Diagnostics
- ✓ Loi Carrez
- ✓ Loi BOUTIN
- ✓ Prêt à taux zéro
- ✓ Réglementation Thermique RT 2005-RT 2012- RE 2020
- ✓ Sécurité piscine
- ✓ Diagnostic Technique Amiante (DTA)
- ✓ Contrôle visuel amiante
- ✓ Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition norme NF X46-020 pour autant qu'il n'y ait pas de préconisations de travaux
- ✓ Contrôle périodique amiante norme NF X46-020
- ✓ Recherche de plomb avant travaux/avant démolition

Montant de la garantie de Responsabilité civile professionnelle **500.000 EUR** par année d'assurance et **300.000 EUR** par sinistre.

La présente attestation est valable du 01.01.2026 au 31.12.2026.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Paris Le 06.01.2026

Pour Allianz

ALLIANZ IARD
UNITE ABR - MIDCORP Gestion
Entreprises IARD DAB/RC IMMO
TSA n°110 - 1A12K
92087 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE
Contrat N° 62467216

Page 1 sur 2



Tableau récapitulatif des plafonds des garanties

| RESPONSABILITE CIVILE "EXPLOITATION" | Montants maximums de garanties |
|--|--|
| <p>Tous Dommages confondus</p> <p>10 000 000 EUR par sinistre</p> <p>Sans pouvoir dépasser, pour les dommages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs <p>1 500 000 EUR par sinistre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages immatériels non consécutifs <p>305 000 EUR par sinistre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faute inexcusable <p>2 000 000 EUR par année d'assurance</p> | |
| ATTEINTE AUX DONNEES PERSONNELLES - RGPD | Montants maximums de garanties |
| <ul style="list-style-type: none"> - Frais de notification <p>50 000 EUR par année d'assurance <ul style="list-style-type: none"> - Frais de reconstitution des données à caractère personnel <p>50 000 EUR par année d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de consultants en communication de crise <p>50 000 EUR par année d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'image <p>50 000 EUR par année d'assurance</p> </p> | |
| DOMMAGES DE RESPONSABILITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT | Montants maximums de garanties(*) |
| <p>Engagement maximum</p> <p>1 000 000 EUR par année d'assurance</p> <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Responsabilité Civile Atteinte accidentelle à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Tous Dommages confondus <p>750 000 EUR par année d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'urgence <p>150 000 EUR par année d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de dépollution de vos biens mobiliers et immobiliers <p>150 000 EUR par année d'assurance</p> ◇ Responsabilité Civile / Préjudice écologique accidentel <p>350 000 EUR par année d'assurance</p> ◇ Responsabilité Environnementale <p>350 000 EUR par année d'assurance</p> | |
| DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT | Montants maximums de garanties |
| <p>Frais et honoraires pris en charge, quel que soit le nombre de victimes</p> | <p>50 000 EUR par année d'assurance</p> |

ALLIANZ IARD
UNITE ABR - MIDCORP Gestion
Entreprises IRD DAB/RC IMMO
TSA 1010 - IA12K
92087 PARIS LA DEFENSE CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE
Contrat N° 62467216

Page 2 sur 2

